



SIVOM DU FOUSSERETOIS

Siège : Mairie de LE FOUSSERET

31430 LE FOUSSERET

Téléphone : 05.61.98.38.79 - Fax : 05.61.98.34.33

Madame, Mademoiselle, Monsieur et vous les enfants

Le 01 MARS 2004, le SIVOM du FOUSSERETOIS a mis en place, sur le canton, la collecte sélective des déchets ménagers à recycler.

Au bout de douze mois, nous constatons que la plupart d'entre nous jouent le jeu. Des efforts sont encore à faire, car le pourcentage de refus (produit non recyclable) est encore trop élevé. Il faut savoir que ce refus qui oscille entre 13 et 26 % nous est facturé. Cela veut dire que cette somme vous est répercutée.

Aussi, nous nous permettons de vous rappeler ce qui doit être **mis dans les BACS JAUNES** :

- * - bouteilles en plastiques : bouteilles d'eau, de jus de fruits, soda, de lait, de soupe.
- * - flacons en plastiques : flacons de produits de beauté et de produits ménagers. cubitainers.
- * - boîtes et aérosols métalliques, briques, cartonnettes.
- * - bidons de sirop, briques alimentaires, boîtes de lessive.
- * - journaux, prospectus, magazines, papier cadeaux, kraft.

Non recyclable, à mettre dans **le BAC NOIR**.

- * - bouteille d'huile, polystyrène, pots de produits laitiers, sacs, films et suremballage plastiques, boîtes contenant des restes ou salies, ampoules, néons.

SURTOUT, NE PAS METTRE DE SERINGUE PARMIS LES EMBALLAGES OU JOURNAUX, CELA REPRESENTE UN DANGER POUR LES TRIEURS. CES DECHETS DOIVENT ETRE COLLECTES PAR LES INFIRMIERS QUI VOUS SOIGNENT.

A mettre dans le RECUP-VERRE : bouteilles en verre **SANS LES BOUCHONS**, bocaux (**SANS LE FER**), pots en verre. Chaque commune du canton est équipée d'un récup-verre. Deux récup-verres sont à la déchetterie.

COMPOSTAGE : Les personnes l'ayant demandé se sont vues remettre, par leur Mairie, un composteur. Le compostage est la transformation de déchets organiques : feuilles mortes, épluchures, tonte de gazon, restes de repas en un produit comparable à l'humus, utile au jardinage. Le compost est à gérer par vous même, il n'est pas collecté.

Les personnes n'ayant pas de composteur, peuvent en réclamer un à leur Mairie ou bien amener les déchets de tonte à la déchetterie.

Vous avez un doute ? JETEZ dans le bac NOIR.

- * **TRIER** reste un acte citoyen, pour le respect et la sauvegarde de l'environnement dans lequel nos enfants grandiront.
- * Ce petit geste individuel au quotidien n'est pas un geste vain ; il représente la participation de chacun à un effort collectif. Ce qui est fait dans votre intérêt, l'est aussi dans celui de la collectivité.
- * **TRIER** vos déchets ménagers, c'est permettre à la collectivité d'orienter les emballages et les déchets recyclables vers les Centres de Tri spécialisés et les filières de valorisation des déchets : c'est donc oeuvrer pour l'optimisation de nos ressources financières (et donc de la fiscalité) puisque les déchets valorisables sont source de recettes.

Pour **RECYCLER**, il **faut donc TRIER**.. Le recyclage, c'est l'avenir de notre environnement.

OU SONT AMENES LES DECHETS COLLECTES ?

Ils sont mis dans une benne, réservée au SIVOM au Quai de la déchetterie de CARBONNE, pour ensuite arriver au C.E.T. du PIHOURC à Saint-Gaudens.
Là, une fois par mois a lieu la caractérisation.

QUE DEVIENNENT LES DECHETS ?

Nous les retrouvons tous les jours. Par exemple, il faut :

** 19.000 Boites de conserve = 01 VOITURE*

Les boites de conserves sont en acier, une matière facile à recycler lorsqu'elle est triée. Elles fournissent un acier identique à l'acier neuf qui sert à construire des voitures, des boules de pétanque, des machines à laver.



** 670 CANETTES = 01 VELO*

Les canettes de soda ne servent pas qu'à nous désaltérer. L'aluminium qui les compose est recyclable à 100 %, à l'infini, sans perdre la moindre qualité.
UN Kilo d'aluminium = 67 canettes.

La Société ECO EMBALLAGES, Société agréé par l'ETAT aide les collectivités à mettre en place le TRI SELECTIF. Elle tient compte du résultat des caractérisations qui ont lieu une fois par mois.

Pour les communes qui sont collectées en porte à porte, il est conseillé de sortir les poubelles la veille du ramassage, car les éboueurs ou ripeurs passent de bonne heure.

Aucun ramassage n'est effectué les jours fériés. Le ramassage a lieu la veille ou le lendemain, un courrier est adressé au Maire de votre commune qui doit vous en aviser.

FAUT-IL LAVER LES DECHETS A RECYCLER ?

Non, il suffit simplement de bien les vider ou les racler pour qu'ils ne salissent pas les autres emballages. Il est inutile de les laver, car l'eau consommée doit être.....traitée.

POURQUOI ne recycle-t-on pas les sacs, les suremballages en plastique et les bouteilles d'huile

Les sacs et les suremballages sont fabriqués avec des plastiques trop fins pour être recyclés dans des conditions économiques acceptables. Quant aux bouteilles d'huile, on ne sait pas encore recycler les emballages qui ont contenu des corps gras.

UN DOUTE, UNE QUESTION :

Vous pouvez téléphoner aux heures d'ouverture de la déchetterie au **05.61.97.68.43**, les

LUNDI	après midi de	14 à 18 Heures
MERCREDI	matin de	09 à 13 Heures
VENDREDI	après-midi de	14 à 18 Heures
SAMEDI	matin de	09 à 12 Heures
SAMEDI	après-midi de	13 à 18 Heures.

JOEL et HUBERT se feront un plaisir de vous renseigner.

POUR RECYCLER, IL FAUT TRIER !

Nous comptons sur votre participation, et vous en remercions par avance.

Veuillez agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur et vous les enfants, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président du SIVOM et les Maires du Canton de LE FOUSSERET.

SIVOM



DU FOUSSERÉTOIS

LA DECHETTERIE

Lieu dit "LAFAYETTE"

31430 LE FOUSSERET





JOEL

ET



HUBERT

VOUS ACCUEILLERONT, VOUS GUIDERONT
et VOUS AIDERONT

AUX JOURS ET HEURES D'OUVERTURES

JOURS	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI		14 H • 18 H
MERCREDI	9 H • 13 H	
VENDREDI		14 H • 18 H
SAMEDI	9 H • 12 H	13 H • 18 H

LE DECHETTERIE est un espace clos, aménagé.

Les particuliers, munis de la carte d'accès à retirer à la Mairie de leur domicile peuvent gratuitement y déposer les déchets en les triants.

* DES DECHETS ENCOMBRANTS :



* DES DECHETS VERTS : (tonte de pelouses, feuilles mortes)



* DES DECHETS RECYCLABLES : (emballage ménagers)



* DES DECHETS MENAGERS SPECIAUX :

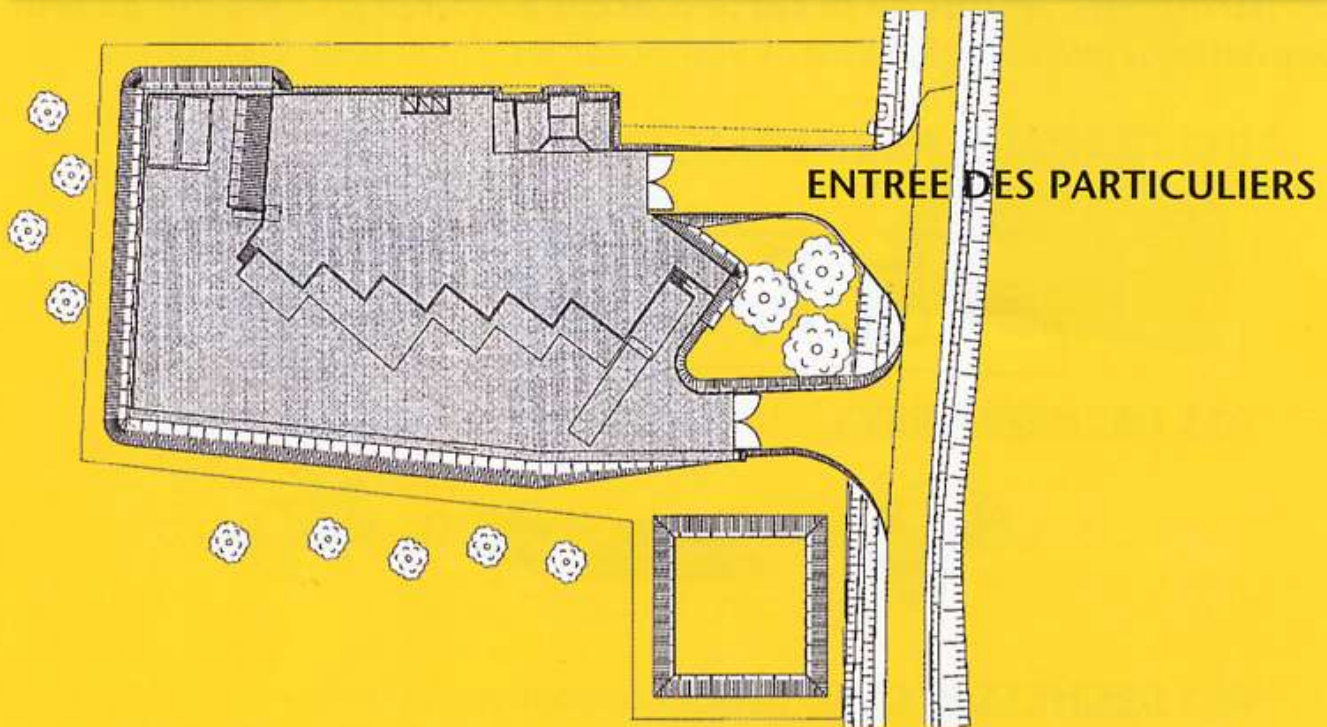


Les différents matériaux acceptés sont symbolisés par des logos, présents à proximité des bennes ou conteneurs pour un tri plus facile par les utilisateurs.

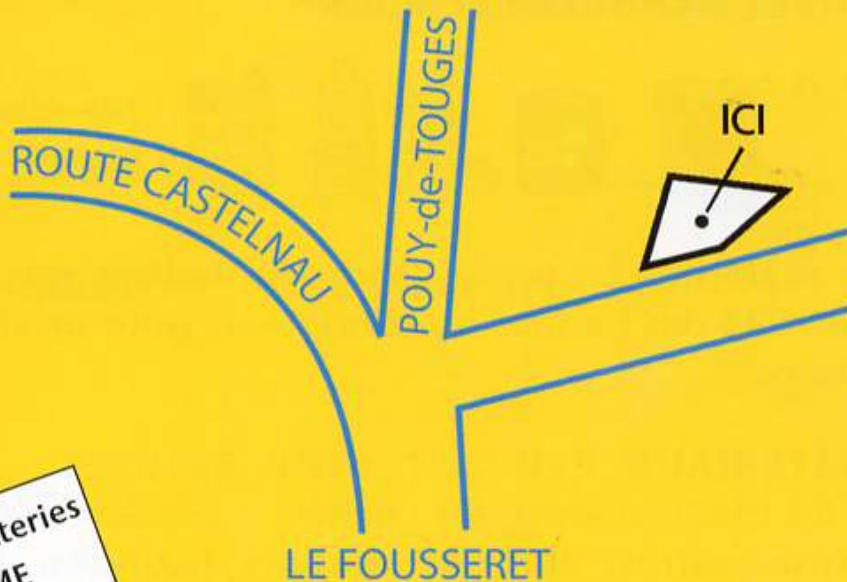
CERTAINS MATERIAUX PEUVENT ETRE REFUSES : parmi eux généralement les médicaments, les déchets médicaux et de soins, les produits phytosanitaires, certains déchets toxiques, les déchets industriels, les cadavres d'animaux, pneus.

A LA DECHETTERIE, le tri est effectué pour orienter les matériaux vers les différentes filières de valorisation ou d'élimination (d'où, l'importance de la qualité du tri par les particuliers).

PLAN DE LA DECHETTERIE



ACCES A LA DECHETTERIE



Liste des déchetteries
3615 ADEME
(0,20E la minute)
<http://www.ademe.fr>

ADEME



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
Délégation Régionale Midi-pyrénées

29, Voie l'Occitane - Labège Innopole - B.P. 672 - 31319 Labège Cedex
Tél. 05 62 24 35 36 - Fax 05 62 24 34 61

COLLECTE SELECTIVE

Je jette ces emballages dans mon contenant jaune

Cartonnettes, briques



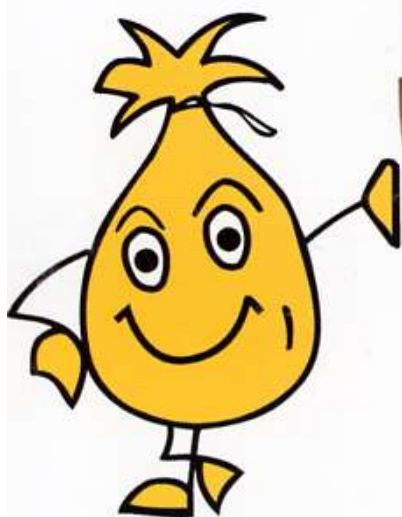
Boîtes métalliques



Papiers, journaux



Flacons et bouteilles en plastique



Je jette dans ma poubelle

Pots et assiettes en plastique



Couches-culottes, papiers salis, papiers gras



Bouteille d'huile



Sacs et films en plastique



Polystyrène, barquettes, boîtes avec restes



COLLECTE SELECTIVE

Le verre au récup'verre



Bouteilles



Pots



Bocaux de conserves



sans bouchon, ni capsule, ni couvercle, ni collerette

Si le récup'verre est plein,
merci de prévenir le Service Environnement au

05 61 98 38 79



Ne pas laisser sur place
d'autres déchets.

Pour recycler, il faut trier !